

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saverne

— version provisoire du 03/03/2020 à 08:07 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Dès le début de mandat, élaborer le plan vélo de Saverne

— en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an

— en établissant un budget annuel de 20 € par habitant

Action n°2 :

Affecter A travailler ensemble du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Point a travailler ensemble

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer un réseau express vélo A travailler avec le dossier et plans fournis par le collectif.

Gare, écoles, collèges, lycées, bibliothèque, lieux d'activités sportives et culturelles, principaux employeurs

Action n°5 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Voir proposition 4

Voir proposition 4

Action n°6 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :

Voir propositions 4

Voir proposition 4

Action n°7 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération Voir proposition 4.

Voir proposition 4

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Haegen, Otterswiller, Gottenhouse, Monswiller, Ottersthal.

Action n°9 :

Mettre le vélo au cœur du réaménagement à venir des quartiers et voirie

Action n°10 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**Action n°11 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°12 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé Gare SNCF, en profitant du programme Alvéole de la FUB.
oui

Action n°13 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Grand rue, place du château

Action n°14 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Piscine,

Action n°15 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°16 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°17 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°18 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°19 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo**Action n°20 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°21 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°22 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°23 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable En particulier rue de la gare.

Action n°24 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°25 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Modalités à définir ensemble